



Membres en exercice : 29

Membres présents : 25

Membres votants : 29

Le 28 mai 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 22 mai 2024. Publication de la convocation le : 23 mai 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD
Mme Monique KERAVEC a donné procuration à Joëlle MOALIC-VERECCHIA
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
M. Jean-Jacques COLIN a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 04 JUIN 2024

Délibération n° 2024-059 : Acquisition d'une parcelle à Trescaderc

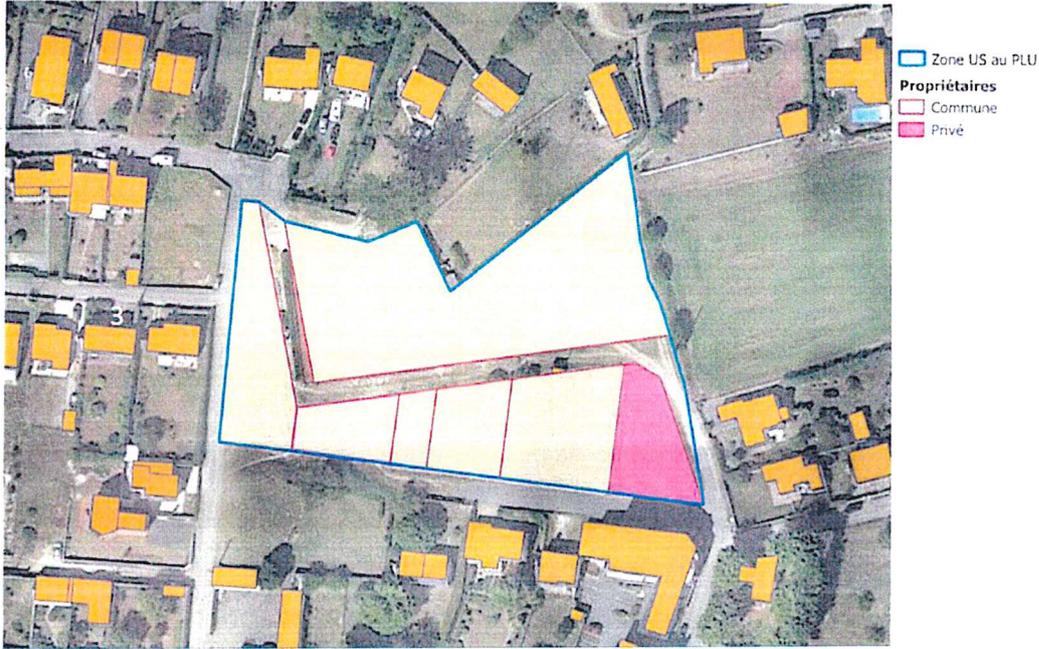
Rapporteur : Mme Véronique MADEC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La commune aménage une plaine sportive à Trescaderc et a procédé pour ce projet à l'acquisition d'une 1^{ère} parcelle.

Il reste une seconde parcelle de 627 m² qui permettrait à la commune d'être propriétaire de l'ensemble de l'espace.

Un accord a été trouvé avec les propriétaires pour une acquisition au prix de 18€/m² (même prix que la parcelle acquise précédemment), soit un total de 11 286 €.



Vu la délibération DE2024-011 actant de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
Vu la délibération DE2024-033 portant approbation du budget primitif 2024 du budget principal,
Vu l'avis favorable unanime de la commission urbanisme du 15 mai 2024,

Considérant l'intérêt d'acquérir la parcelle AL414 d'une surface de 627m² pour que la commune soit propriétaire de l'ensemble de l'espace pour la plaine sportive de Trescadedec,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'acquisition d'une emprise de 627 m² (parcelle AL414) au prix de 18€/m², soit 11 286 € ;
- Autoriser M. Le Maire à signer tout document et réaliser toute démarche liée à cette acquisition chez le notaire désigné par les parties ;
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche liée à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS